



CONSEIL MUNICIPAL DE SENLIS

COMPTE RENDU

Séance publique du **jeudi 29 août 2013** à 20h30

affiché le 30 août 2013

Les délibérations sont exécutoires à la date du 30 août 2013 :
reçues par la Sous-Préfecture de Senlis et affichées le 30 août 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 23 août 2013 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 29 août 2013 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 03 - Votants : 24 - Absents : 09.

Présents : Mme LOISELEUR - M. SIX - Mme PRUVOST-BITAR - M. DERODE - M. PRUCHE - M. COUDIERE - M. de FOMBELLE - Mme MULLIER - M. DUTRAY - Mme TEBBI - M. LHOYER - M. CURTIL - M. EVENNOU - Mme BAZIREAU - M. CLERGOT - Mme CLIN - M. PELILLO - Mme PRIN - Mme BENOIST - M. KAUFMANN - M. de MALET - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** Mme ROBERT à Mme LOISELEUR - Mme GORSE-CAILLOU à Mme PRUVOST-BITAR - Mme SIBILLE à M. SIX - **Absents :** Mme THAVARD - M. BROUST - Mme MIFSUD - M. CANTER - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - Mme HULI - **Absents excusés :** Mme LOPEZ - M. MARIANI - **Secrétaire** de séance : M. de MALET - **Présidence** de séance : Mme LOISELEUR, Maire.

ORDRE DU JOUR

Domaine : Instances

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2013

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date des 30 janvier 2011 et 23 février 2012, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 04 - Nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Trois Forêts

Domaine : Finances

N° 05 - Redevance pour occupation du domaine public « commerçants ambulants » - modification

N° 06 - Subvention exceptionnelle à l'association « A vous de jouer »

Domaine : Culture

N° 07 - Prix de vente de nouveaux produits proposés à la boutique des musées

N° 08 - Tarifs de la billetterie de la manifestation « Senlis mène la danse »

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire expose :

Je vous invite à choisir, parmi les membres du Conseil Municipal, un secrétaire de séance.

Il est d'usage de désigner le plus jeune membre du Conseil Municipal.

*L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et **à l'unanimité**,*

- a désigné Monsieur Maxime de MALET secrétaire de séance.

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2013

Madame le Maire expose :

Je soumetts à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 20 juin 2013 qui vous a été transmis dans le cadre de cette réunion.

*L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et **à l'unanimité**,*

- a adopté ce procès-verbal.

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date des 30 janvier 2011 et 23 février 2012, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

493 du 7 mai - Participation versée à l'association « MARILOU » au titre des frais de déplacement occasionnés par sa présence dans le cadre de l'opération de sécurité routière « Carton Jaune », menée par la ville de Senlis le mercredi 15 mai 2013 - Coût : 100 € TTC.

494 - Pas de décision.

495 du 13 mai - Convention avec le Groupement Foncier Agricole de Mont l'Evêque et de la Victoire (GFA), autorisant les services de la ville à intervenir sur un terrain cadastré n° F29 sis chemin de Thiers, dénommé « la Chapelle Parmantin » appartenant au GFA, afin d'en interdire les occupations illicites. Intervention le lundi 13 mai 2013 pour la réalisation d'une tranchée autour du terrain - Coût : Convention à titre gratuit.

496 du 14 mai - Convention, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, avec l'Organisme de Gestion des Écoles Paroissiales de Senlis (O.G.E.P.S.) et l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur pour définir les conditions de prise en charge, par la commune de Senlis, des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur.

497 du 15 mai - Marché à bons de commande adaptée avec la SARL MOBIL CONCEPTS METALCO, pour le lot n° 1 : bancs - Coût : Montant maximum annuel de 35 000 € HT.

498 du 15 mai - Convention avec le Comité de Jumelage de Senlis, pour le prêt d'une véhicule afin de permettre le transport de seniors Italiens de Montale, du 23 au 27 mai 2013 - Convention à titre gratuit.

499 du 15 mai - Contrat de prêt à usage, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à compter du 21 mai 2013, avec la société d'histoire et d'archéologie, pour permettre la conservation de documents historiques appartenant à l'association. Mise à disposition d'une partie du premier étage de l'Hôtel du Vermandois - Contrat à titre gratuit.

500 du 17 mai - Convention d'occupation du domaine public, précaire et révocable pour une durée d'un an à compter du 17 mai 2013, avec l'entreprise Eurovoirie et l'entreprise Fermod, pour définir les conditions et les modalités d'application de la mise à disposition par la ville de Senlis de 10 places de stationnement situées sur le parking du complexe sportif « les Trois Arches », dans l'intérêt général permettant de limiter le stationnement sauvage et dangereux, d'accroître la sécurité et de fluidifier la circulation - Convention à titre gratuit.

501 du 21 mai - Convention d'animation avec l'association Dégourdi'Son & Cie, pour la présentation de l'exposition « La musique et le végétal » avec 120 instruments offerts aux classes, du 10 au 22 juin 2013, ainsi que pour un atelier « musique verte » et la présentation de la « conférence pour musique des bois et des champs » le 15 juin 2013 - Coût : 780,48 € TTC.

502 du 22 mai - Réforme et cession à titre payant, sur le site Webenchères avec mise à prix de 10 000 €, du véhicule de marque VOLVO immatriculé 7234 YW 60.

503 - Pas de décision.

504 du 22 mai - Contrat avec Airtoy, pour la location d'un château fort géant gonflable installé au Jardin du Roy, du 13 juillet au 15 août 2013, dans le cadre des Lézards d'Été, - Coût : 1 492 €.

505 du 22 mai - Convention avec l'Association des Commerçants de Senlis, pour le prêt de tente à l'occasion de la Fêtes des Mères, le 26 mai 2013 - Convention à titre gratuit.

506 du 27 mai - Marché avec la SA SOCOTEC, pour la mission de contrôle technique pour les travaux de mise en sécurité de l'ancienne église Saint-Pierre - Coût : 14 300 € HT.

507 du 27 mai - Marché avec la SARL COORDICA CONSEIL, pour la mission de coordination S.P.S. pour les travaux de mise en sécurité de l'ancienne église Saint-Pierre - Coût : 18 876 € HT.

508 du 29 mai - Contrat avec l'association Union Cycliste Liancourt Rantigny, pour l'organisation de la 59^{ème} Ronde de l'Oise et pour l'arrivée de la 1^{ère} étape de la 60^{ème} Ronde de l'Oise (épreuve cycliste professionnelle), le 6 juin 2013 - Coût : 7 000 € TTC).

509 du 29 mai - Convention, pour une durée de 15 jours, avec l'association Le Téatralala, pour la mise à sa disposition de deux vitrines, propriétés des musées de Senlis, pour une exposition qui se tiendra le 25 mai à l'Espace Lino Ventura de Torcy - Convention à titre gracieux.

510 du 29 mai - Contrat de maintenance avec la Société SOCOTEC - DUNKERQUE, pour la vérification périodique d'ascenseurs, de portes et portails, dans le cadre d'un abonnement à compter du 1^{er} janvier 2013, renouvelable 3 fois par tacite reconduction - Coût : Montant annuel de 1 590,68 € TTC. (Abrogée par la décision n° 522).

511 du 31 mai - Désignation du cabinet d'avocats DEMEURE et RICARD, avocats associés, pour représenter les intérêts de la ville de Senlis dans le cadre du recours des consorts FERTE, relatif à la ZAC des Rouliers - Coût : Paiement des honoraires tout au long de la procédure, y compris en cas d'autres recours éventuels engagés devant d'autres juridictions, selon les termes du marché de prestations juridiques notifié le 8 octobre 2012 (rappel du plafond annuel : 20 000 euros HT).

512 du 29 mai - Désignation de Maître Pierre Le Tarnec, avocat au sein de la SCP Drye-de Bailliencourt & associés, représentant les intérêts de la ville de Senlis dans une procédure de référé expulsion engagée à l'encontre de la mission évangélique tzigane devant le Tribunal de Grande Instance de Senlis - Coût : Paiement des honoraires tout au long de la procédure, y compris en cas d'autres recours éventuels engagés devant d'autres juridictions, selon les termes du marché de prestations juridiques notifié le 8 octobre 2012 (rappel du plafond annuel : 20 000 euros HT).

513 du 31 mai - Abroge et remplace la décision n° 481 en date du 12 avril 2013, portant sur la convention financière 2013 entre la ville de Senlis et l'agence d'urbanisme Oise la Vallée. Convention financière pour l'année 2013 avec l'Agence d'urbanisme Oise la Vallée, pour bénéficier de réflexions d'urbanisme et d'aménagement notamment dans le domaine de la planification et de la stratégie territoriale, conformément au programme partenarial d'activités adopté par le conseil d'administration - Coût : Versement d'une participation de 11 000 €, nets de taxe, selon les modalités suivantes : 50 % à la signature de la convention, 50 % au 1^{er} décembre 2013.

514 du 4 juin - Contrat avec la Fondation Cziffra, pour la mise à disposition de la Chapelle Royale Saint-Frambourg et l'utilisation du piano sur la scène, le 21 juin 2013 - Contrat à titre gratuit.

515 du 5 juin - Contrat de cession d'exploitation avec l'association « Le Montreur NDG », pour une représentation de l'installation-spectacle « Le Manipuloparc », le 2 août 2013 au Jardin du Roy à Senlis - Coût :

2 330,81 € TTC (auxquels s'ajoutent les frais de repas et d'hébergement, soit 36 € pour les repas et 169 € pour l'hébergement).

516 du 6 juin - Convention avec l'association « 3 points à la ligne », pour trois séances d'atelier d'écriture destinées aux adultes, les mardis 24 septembre, 22 octobre et 3 décembre à la bibliothèque de Senlis - Coût : 240 € TTC.

517 du 6 juin - Convention avec la Croix Rouge Française, pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours (petite envergure) à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin 2013 - Coût : 350 € TTC.

518 du 10 juin - Marché avec la Société TERRIDEV, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage d'une opération d'urbanisme sous forme d'une ZAC autour de l'ancienne gare de Senlis. Dossier de création et étude d'impact - Coût : 66 975 € HT pour la tranche ferme. 15 400 € HT pour la tranche conditionnelle. Ce qui fait un total général de 82 375 € HT.

519 du 10 juin - Marché avec la Société France REGIE, pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule pour le CCAS de la ville de Senlis - Coût : Si l'option de rachat du véhicule est prononcée en fin de contrat : paiement de ce marché pour la somme de 1 000 € TTC.

520 du 11 juin - Marché avec la SARL COMPAS, pour l'analyse des besoins sociaux du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Senlis - Coût : 17 050 € HT.

521 du 12 juin - Convention, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} août 2013, avec la société AIR LIQUIDE, pour la mise à disposition d'emballages de Gaz Médium et Grandes Bouteilles - Coût annuel : 193 € TTC.

522 du 12 juin - Abroge et remplace la décision n° 510 en date du 12 juin 2013, pour une modification du coût : Montant annuel de 1 841,84 € TTC.

523 du 14 juin - Contrat, pour un an à compter du 1^{er} juillet 2013, renouvelable 1 an par tacite reconduction, avec la société VAE, pour un système de détection intrusion pour la bibliothèque l'Hôtel de Ville et les musées des Spahis, de la Vénerie, du Vermandois, d'Art et d'Archéologie - Coût : Montant annuel de 6 349,56 € TTC.

524 du 14 juin - Contrat, pour un an à compter du 1^{er} juillet 2013, renouvelable 1 an par tacite reconduction, avec la société VAE, pour un système de détection automatique incendie pour le centre sportif avenue Eugène Gazeau - Coût : Montant annuel de 6 349,56 € TTC.

525 du 17 juin - Marché à bons de commande avec la société NORD COLLECTIVITE, pour la maintenance et l'entretien des matériels de restauration collective pour les établissements de la ville de Senlis - Coût : Montant forfaitaire annuel de 5 800 € HT.

526 du 18 juin - Inscription à l'inventaire du musée de la Vénerie du don consenti, en 2011, par la Société des Amis du Musée de la Vénerie. Plaque de garde des propriétés de Monsieur le Vicomte Le Marois, en cuivre estampé et daté de la fin du XIX^e siècle - Coût : Don manuel consenti sans condition.

527 du 18 juin - Inscription à l'inventaire du musée d'Art et d'Archéologie du don consenti, en date du 7 mars 2013, par Marcel Rallon. Dalle funéraire inscrite provenant de la tombe de François Coppillet, curé de l'église Saint Etienne au début du XVIII^e siècle (stèle mise au jour lors de la restauration de l'Hôtel du Flamand, rue des Cordeliers) - Coût : Don manuel consenti sans condition.

528 du 18 juin - Inscription à l'inventaire du musée d'Art et d'Archéologie du don consenti, en date du 1^{er} février 2013, par Maître de Bailliencourt. Dalle funéraire inscrite, vraisemblablement d'origine senlisienne et datée du XVI^e siècle - Coût : Don manuel consenti sans condition.

529 du 18 juin - En fonction de leur intérêt artistique, historique et scientifique, inscription à l'inventaire du musée d'Art et d'Archéologie ou enregistrement comme matériel d'étude d'un don, constitué de plusieurs objets, consenti, en date du 22 novembre 2012, par l'Abbé Carlos Speybroeck. Objets religieux : mitre du début du XX^e siècle, croix reliquaie épiscopale et catéchisme de Nicolas Sanguin, Evêque de Senlis mort en 1651 - Coût : Don manuel consenti sans condition.

530 du 18 juin - En fonction de leur intérêt artistique, historique et scientifique, inscription à l'inventaire du musée de la Vénérie ou enregistrement comme matériel d'étude d'un legs, constitué de plusieurs objets, remis en date du 25 janvier 2013 par Maître Gilles-Marc Colleville, en qualité d'exécuteur testamentaire de Mademoiselle Françoise Texier (plusieurs fois donatrice au musée de la Vénérie). Deux trophées de brocard, un dessin montrant l'équipage de Pierre de Joinville, gravure montrant un cerf attaqué par des chiens, porte-montre orné de trophées de chasse et de portraits de la famille d'Orléans (dix photographies et gravures) - Coût : Legs consenti sans condition.

531 du 20 juin - Convention de prestations de services avec Agnès RICHER LIETAER, Maison de l'Etalonnier, pour l'animation Trampoline Elastiques, du 3 au 10 août 2013, dans le cadre des Lézards d'Été, au parc du Château Royal de Senlis - Coût : 3 000 € TTC.

532 du 21 juin - Marché à bons de commande avec la SARL DECLIC, pour le lot n° 2 : corbeilles - Coût : Montant maximum annuel de 30 000 € HT.

533 du 21 juin - Marché à bons de commande avec la SA POINT P - DOCKS DE L'OISE, pour la fourniture de matériaux de gros-œuvre et d'accessoires de voirie pour les services municipaux, lot n° 2 : carrelages et faïences - Coût : Montant maximum annuel de 20 000 € HT.

534 du 21 juin - Marché à bons de commande avec la SA POINT P - DOCKS DE L'OISE, pour la fourniture de matériaux de gros-œuvre et d'accessoires de voirie pour les services municipaux, lot n° 3 : plâtrerie et cloisons - Coût : Montant maximum annuel de 20 000 € HT.

535 du 21 juin - Marché à bons de commande avec la SA POINT P - DOCKS DE L'OISE, pour la fourniture de matériaux de gros-œuvre et d'accessoires de voirie pour les services municipaux, lot n° 5 : couverture - Coût : Montant maximum annuel de 5 000 € HT.

536 du 21 juin - Tarifs communaux du Conservatoire municipal de musique et de danse de Senlis à compter du 1^{er} septembre 2013.

537 du 25 juin - Contrat avec la société DREAM BOX, pour un atelier monocycle le 17 juillet 2013, des ateliers du Cirque le 21 juillet 2013 et un atelier magie le 28 juillet 2013, dans le cadre des Lézards d'Été, au Jardin du Roy à Senlis - Coût : 3 892,95 € TTC.

538 du 25 juin - Contrat avec la société DREAM BOX, pour la location d'un « bassin gonflable 5 bateaux » installé dans le Parc du Château Royal de Senlis du 20 au 27 juillet 2013, dans le cadre des Lézards d'Été - Coût : 2 288,96 € TTC.

539 du 27 juin - Contrat avec la SARL « Sicalines », pour deux représentations du spectacle « Machines improbables à rentabilité limitée » le 11 août 2013, dans le cadre des Lézards d'Été, au Jardin du Roy à Senlis - Coût : 1 645,80 € TTC (auxquels s'ajoutent les frais de repas et d'hébergement, soit 19,90 € pour les repas et 92 € pour l'hébergement).

540 du 1^{er} juillet - Marché avec l'entreprise SYLVAIN JOYEUX, pour le remplacement de réseaux d'assainissement et d'eau potable Rue Saint-Yves à l'Argent - Coût : 177 990,20 € HT.

541 du 1^{er} juillet - Réforme et cession à titre payant, sur le site Webenchères avec mise à prix de 8 000 €, du véhicule de marque Renault immatriculé 416 CEK 60.

542 du 2 juillet - Marché avec CTR CONSEIL, pour l'analyse et l'optimisation des charges sociales de la ville et du CCAS de Senlis. Marché reconductible trois fois et ne peut excéder quatre ans - Coût : Paiement de ce marché avec un plafond de rémunération de 14 990 € HT, un taux de rémunération de 6 % pour une durée de 4 mois.

543 du 4 juillet - Convention avec l'OGEPS (Organisme de Gestion des Écoles Paroissiales de Senlis) et l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur, pour la mise à disposition d'un car pour le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires Notre-Dame du Sacré-Cœur, dans le cadre des sorties scolaires de l'année scolaire 2013/2014. Dans la limite des disponibilités du calendrier et en fonction des trajets sollicités - Convention à titre gratuit.

544 du 4 juillet - Annulation de la décision n° 465 du 28 mars 2013 portant la conclusion d'un bail d'un immeuble à usage de dépôt de fouilles archéologiques au profit de l'État (DRAC), sis à l'Hôtel du Vermandois et à l'Office de Tourisme.

545 du 9 juillet - Marché avec la SAS GMX, pour les matériels et prestations pour la mise en œuvre de procès-verbaux électroniques. Marché conclu pour un an, reconductible trois fois par reconduction tacite - Coût : 12 530 € HT et montant maximum annuel de 2 000 € HT.

546 du 10 juillet - Convention de mise à disposition d'une borne à incendie sise avenue du Poteau à Senlis à la mission évangélique tzigane « Vie et Lumière » représentée par Monsieur José Compagnon, pasteur, installée sur le terrain situé entre le lieudit le Canton du vieux chemin de pont et la RD 1017 appartenant au Conseil Général de l'Oise, du 2 au 16 juillet 2013 - Recette : 232,80 € correspondant à la consommation d'eau estimée des 30 caravanes présentes pendant 2 semaines.

547 du 10 juillet - Convention de prestations de services avec le Comité Départemental de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme de l'Oise (FFSS60), pour la présence d'un dispositif prévisionnel de secours lors du tir du feu d'artifice le 14 juillet 2013 au complexe sportif de Senlis - Coût : 250 €.

548 du 10 juillet - Bail à usage de dépôt de fouilles archéologiques au profit de l'État (DRAC), au sein de l'Orangerie du Château Royal, à compter rétroactivement du 1^{er} décembre 2004 au 30 novembre 2013 - Bail à titre gratuit.

549 du 11 juillet - Convention avec l'association « La Compagnie d'Arc du Montauban », pour des démonstrations et initiations de Tir à l'Arc les 20, 27 et 31 juillet et le 7 août, dans le cadre des Lézards d'Été, dans le parc du Château Royal de Senlis - Convention à titre gratuit.

550 du 11 juillet - Convention avec l'association « Les Potes au Feu », pour une animation de sculptures sur ballons le 30 juillet, dans le cadre des Lézards d'Été, au Jardin du Roy à Senlis - Convention à titre gratuit.

551 du 11 juillet - Convention avec l'association « Les Joueurs Nés », pour des ateliers jeux de société originaux et jeux en bois géants pour tous les âges, dans le cadre des Lézards d'Été, au Jardin du Roy à Senlis - Convention à titre gratuit.

552 du 12 juillet - Convention avec le lycée Hugues Capet de Senlis, l'association « Passion aviation » et la Région de Picardie, pour l'utilisation de la salle de réunion du lycée, tous les mercredis après-midi, en dehors des heures de formation, par l'association « Passion aviation » pour la préparation au brevet d'initiation à l'aéronautique du 1^{er} octobre 2013 au 30 juin 2014 - Convention à titre gratuit.

- 553** du 12 juillet - Bail à usage de dépôt de fouilles archéologiques au profit de l'État (DRAC), au sein de l'Hôtel du Vermandois à Senlis (occupation du sous-sol), à compter rétroactivement du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 31 mars 2014, renouvelable deux fois - Convention à titre gratuit.
- 554** du 12 juillet - Bail à usage de dépôt de fouilles archéologiques au profit de l'État (DRAC), au sein de l'Office de Tourisme de Senlis (occupation du 2^{ème} étage, des combles et de l'annexe du sous-sol), à compter rétroactivement du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, non renouvelable - Convention à titre gratuit.
- 555** du 15 juillet - Marché avec la SARL CREIL SOLS, pour le remplacement du sol sportif du gymnase Hugues Capet à Senlis - Coût 60 528 € HT.
- 556** du 16 juillet - Avenant n° 1 au marché n° 13/20 avec le Conseil Général de l'Oise, pour la réalisation d'une intervention archéologique de suivi de tranché rue Bellon et rue du Chancelier Guérin portant sur la prise en compte de prestations complémentaires. Il est ajouté 12 journées de responsable d'opération et 12 journées de technicien - Coût : 7 200 € HT (ce qui porte le nouveau montant du marché à 27 530 € HT, initialement de 20 330 € HT).
- 557** du 19 juillet - Avenant n° 1 au marché à bons de commande passé avec ORANGE, pour la fusion entre ORANGE France et France TELECOM renommé ORANGE à compter du 1^{er} juillet 2013. Toutes les clauses et conditions du marché et de ses actes additionnels demeurent inchangées.
- 558** du 19 juillet - Avenant n° 2 au marché à bons de commande passé avec ORANGE, pour la prolongation de la durée du marché d'une période de six mois, soit jusqu'au 22 décembre 2013 - Coût : il sera procédé au paiement de cet avenant dans les mêmes conditions que le marché à bons de commande.
- 559** du 25 juillet - Dans le cadre de la définition du projet de Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme, dépôt de la marque CEEBIOS auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) afin d'en détenir la propriété pleine et entière.
- 560** du 25 juillet - Passation d'un avenant n° 1 au contrat d'assurance « Tous Risques Expositions » passé avec la société Assureur conseil Paris Nord Assurances, concernant les garanties des expositions temporaires de l'année 2012 - Coût : 2 082,13 € TTC.
- 561** du 25 juillet - Désignation de Maître Vivien Guillon, avocat au sein de la SCP Drye-de Bailliencourt & associés, représentant les intérêts de la Ville de Senlis pour une assignation en référé à l'encontre de Madame GERARD Irène devant le TGI de Senlis, dans une procédure d'expulsion de son logement - Coût : Paiement des honoraires tout au long de la procédure, y compris en cas d'autres recours éventuels engagés devant d'autres juridictions, selon les termes du marché de prestations juridiques notifié le 8 octobre 2012 (rappel du plafond annuel : 20 000 euros HT).
- 562** du 30 juillet - Marché suite à procédure adaptée avec la société SOFIDAC CITROEN pour la fourniture d'un véhicule léger neuf pour la Direction Générale des Services - Coût : 15 814,92 € HT.
- 563** du 2 août - Marché à bons de commandes suite à procédure adaptée avec la SARL BOURSON et FILS pour la fourniture de columbariums au nouveau cimetière. La durée totale du marché ne peut excéder quatre années - Coût : montant maximum annuel fixé à 40 000 € HT.

Madame le Maire expose :

L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération indique que la répartition des sièges au sein des assemblées délibérantes doit être définie de la sorte :

- ✓ Soit, par accord (dit accord local) des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale.
- ✓ Soit, en cas de désaccord, par répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (dite répartition de droit) sur la base de la population municipale authentifiée par le dernier recensement.

Cet article précise également que la composition des conseils communautaires doit être déterminée avant le 31 août 2013, faute de quoi la répartition de droit sera automatiquement appliquée.

En ce qui concerne la Communauté des Communes des Trois Forêts (CC3F), la répartition de droit fixe la nouvelle composition du conseil communautaire de la façon suivante :

- ✓ Aumont-en-Halatte : 2 délégués
- ✓ Chamant : 4 délégués
- ✓ Courteuil : 2 délégués
- ✓ Fleurines : 8 délégués
- ✓ Senlis : 15 délégués

Soit un total de 31 délégués au lieu des 18 délégués actuels (3 pour Aumont, Chamant, Courteuil et Fleurines et 6 pour Senlis).

La répartition selon un accord local librement déterminé, quant à elle, par les conseils municipaux des communes membres, doit cependant respecter une répartition des sièges tenant compte de la population de chaque commune, où chacune d'elle dispose d'au moins un siège et sans pouvoir en avoir plus de la moitié. Enfin le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application de la répartition de droit.

Les Maires des communes membres de la CC3F ont émis le souhait de définir un accord local motivé par la volonté de tenir compte de la population de chacune des communes membres, d'une part, et d'éviter une assemblée pléthorique, d'autre part.

Une réunion d'information a été organisée le 27 juin 2013 à 20 heures à la Mairie de Senlis à destination de l'ensemble des conseillers communautaires titulaires et suppléants.

A la suite des échanges et des débats, un accord local fondé sur la répartition suivante a fait l'objet d'un consensus général :

- Commune dont la population est comprise entre 1 et 1 000 habitants : 3 délégués
- Commune dont la population est comprise entre 1 001 habitants et 5.000 habitants : 5 délégués

- Commune dont la population est supérieure à 5 000 habitants : 13 délégués

Le nombre de délégués ainsi obtenu est le suivant :

- ✓ Aumont-en-Halatte : 3 délégués
- ✓ Chamant : 3 délégués
- ✓ Courteuil : 3 délégués
- ✓ Fleurines : 5 délégués
- ✓ Senlis : 13 délégués

Soit un total de 27 délégués au lieu des 18 délégués actuels et des 31 délégués de la répartition de droit.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé la répartition suivante du nombre des délégués en fonction de la population des communes membres :

- Commune dont la population est comprise entre 1 et 1 000 habitants : 3 délégués
- Commune dont la population est comprise entre 1 001 habitants et 5.000 habitants : 5 délégués
- Commune dont la population est supérieure à 5 000 habitants : 13 délégués

- et a approuvé la répartition suivante des sièges obtenus en application de l'accord local :

- ✓ Aumont-en-Halatte : 3 délégués
- ✓ Chamant : 3 délégués
- ✓ Courteuil : 3 délégués
- ✓ Fleurines : 5 délégués
- ✓ Senlis : 13 délégués

Total : 27 délégués

N° 05 - Redevance pour occupation du domaine public « commerçants ambulants » - modification

Monsieur DEROODE expose :

Vu la délibération du conseil municipal du 29 novembre 2012 portant création d'une redevance correspondant à l'occupation du domaine public par les commerçants ambulants, dûment autorisés à se stationner sur le territoire communal.

Considérant que ces tarifs demandent à être adaptés en fonction de nouveaux cas d'occupation du domaine public et qu'il convient par conséquent d'ajuster ces tarifs à ces nouvelles situations.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et **à l'unanimité, a décidé,**

- de modifier ce tableau qui était auparavant ainsi :

- Véhicule de moins de 7 mètres :

Tarif pour une ½ journée (10h30-14h00 ou 18h00-21h30)	Tarif pour une journée (de 10h30 à 21h30)
15 euros	25 euros
50 euros pour 1 mois (1 fois par semaine)	80 euros pour 1 mois (1 fois par semaine)
120 euros pour 3 mois (1 fois par semaine)	200 euros pour 3 mois (1 fois par semaine)
200 euros pour 6 mois (1 fois par semaine)	320 euros pour 6 mois (1 fois par semaine)

- Véhicule de plus de 7 mètres :

Tarif pour une ½ journée (10h30-14h00 ou 18h00-21h30)	Tarif pour une journée (de 10h30 à 21h30)
25 euros	40 euros
80 euros pour 1 mois (1 fois par semaine)	130 euros pour 1 mois (1 fois par semaine)
200 euros pour 3 mois (1 fois par semaine)	310 euros pour 3 mois (1 fois par semaine)
320 euros pour 6 mois (1 fois par semaine)	500 euros pour 6 mois (1 fois par semaine)

Comme suit :

- Véhicule de moins de 7 mètres :

Tarif pour une ½ journée (10h30-14h00 ou 18h00-21h30)	Tarif pour une journée (de 10h30 à 21h30)
10 euros	15 euros
35 euros pour 1 mois (une fois par semaine)	55 euros pour 1 mois (une fois par semaine)
30 euros pour 1 mois (plus d'une fois par semaine)	50 euros pour 1 mois (plus d'une fois par semaine)
100 euros pour 3 mois (une fois par semaine)	160 euros pour 3 mois (une fois par semaine)

95 euros pour 3 mois (plus d'une fois par semaine)	155 euros pour 3 mois (plus d'une fois par semaine)
195 euros pour 6 mois (une fois par semaine)	315 euros pour 6 mois (une fois par semaine)
185 euros pour 6 mois (plus d'une fois par semaine)	305 euros pour 6 mois (plus d'une fois par semaine)

- Véhicule de plus de 7 mètres :

Tarif pour une ½ journée (10h30-14h00 ou 18h00-21h30)	Tarif pour une journée (de 10h30 à 21h30)
15 euros	20 euros
55 euros pour 1 mois (une fois par semaine)	80 euros pour 1 mois (une fois par semaine)
50 euros pour 1 mois (plus d'une fois par semaine)	75 euros pour 1 mois (plus d'une fois par semaine)
160 euros pour 3 mois (une fois par semaine)	240 euros pour 3 mois (une fois par semaine)
155 euros pour 3 mois (plus d'une fois par semaine)	235 euros pour 3 mois (plus d'une fois par semaine)
315 euros pour 6 mois (une fois par semaine)	480 euros pour 6 mois (une fois par semaine)
305 euros pour 6 mois (plus d'une fois par semaine)	470 euros pour 6 mois (plus d'une fois par semaine)

- de mettre en place cette nouvelle redevance « tarif commerçants ambulants » et d'appliquer ces tarifs tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus,

- d'autoriser Madame le Maire à revaloriser, le cas échéant chaque année, ces tarifs.

N° 06 - Subvention exceptionnelle à l'association « A vous de jouer »

Madame le Maire expose :

La Compagnie « A vous de jouer » est sélectionnée pour représenter la région Picardie au festival National de Théâtre amateur - FESTHEA 2013.

Lors de ce festival, elle présentera le spectacle « Molière... pour vous servir » à la compétition pour le titre de meilleur spectacle amateur.

Cet événement permet :

- de faire rayonner la ville de Senlis, et le dynamisme de ses associations culturelles,
- de récompenser le travail de qualité d'une association culturelle par sa présence à une compétition de niveau national ;

La Ville de Senlis souhaite verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « A vous de jouer » afin de l'aider à couvrir une partie des frais liés à leur participation au festival FESTHEA (frais de communication).

*L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,*

- a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de l'association « A vous de jouer », qui lui permettra de couvrir une partie des frais liés à la participation à cet événement.

N° 07 - Prix de vente de nouveaux produits proposés à la boutique des musées

Madame le Maire expose :

Les musées de Senlis sont dotés de trois points de vente proposant des produits dérivés, cartes postales, affiches et livres en lien avec les collections du musée de la Vénèrie, du musée des Spahis et du musée d'Art et d'Archéologie.

Dans le cadre du développement de l'offre de la boutique, de nouveaux produits vont être mis en vente.

Il est proposé de fixer le prix de vente des nouvelles références de la boutique des musées comme suit :

- Magnets rigides avec reproduction d'une œuvre ou d'un détail d'une œuvre : 3,00 € l'unité,
- DVD du film « Séraphine » de Martin Provost (2008) : 13,50 € l'unité,
- Enveloppes décorées, format C6 (11 x 16 cm) : 0,50 € l'unité,
- Gommés : 2,00 € l'unité,
- Marque-pages : 1,00 € l'unité,
- Figurines « Papo » animaux de la forêt : 5,00 € pièce,
- Livres : chaque nouvel ouvrage sera vendu au prix de vente public conformément à la loi Lang (loi n° 81-766 du 10 août 1981 modifiée relative au prix unique du livre).

La vente des produits de la boutique s'ajoutera aux recettes générées par la billetterie des musées.

*L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,*

- a approuvé les prix de vente des nouveaux produits proposés à la boutique des musées.

N° 08 - Tarifs de la billetterie de la manifestation « Senlis mène la danse » 2013

Madame le Maire expose :

Il est prévu l'organisation de la deuxième édition du week-end chorégraphique « Senlis mène la danse », les 23 et 24 novembre 2013.

Cet évènement, qui se déroulera sur la totalité du week-end, intégrera deux types de prestations : spectacles et cours de danse.

Il convient donc de fixer les tarifs de la billetterie pour ces prestations.

Le système de tarification suivant est proposé :

Spectacles :

- 1 spectacle : 10 € plein tarif, 6 € tarif réduit (pour les moins de 25 ans, les seniors et retraités, demandeurs d'emploi),
- 2 spectacles : 15 € plein tarif, 10 € tarif réduit (pour les moins de 25 ans, les seniors et retraités, demandeurs d'emploi).

Cours de danse :

- 1 cours de danse : 10 €.

Un système de PASS est également possible :

- pass week-end spectateur (incluant 2 spectacles + assister aux cours) 1 personne à 20 €,
- pass week-end danseur (incluant spectacle + cours illimités) 1 personne à 40 €,
- pass week-end danseur (incluant spectacle + cours illimités) 2 personnes de la même famille à 60 €,
- pass week-end danseur (incluant spectacle + cours illimités) 3 personnes de la même famille à 80 €,
- pass week-end danseur (incluant spectacle + cours illimités) 4 personnes de la même famille à 100 €.

*L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et le **Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme PRIN),*

- a approuvé ces tarifs.

Madame le Maire a ensuite indiqué que le prochain conseil municipal se réunira le mercredi 18 septembre 2013 au lieu du jeudi 26 septembre 2013 initialement prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 21h21.

Fait à Senlis, le 30 août 2013

Pascale LOISELEUR

Maire de SENLIS

*1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes
des Trois Forêts*